

**Conseil d'établissement
Séance du 7 octobre 2025**

Délibération n°1

Portant approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 8 juillet 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Considérant qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres représentés : 10
Membres absents et non représentés : 10

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1 :

Le conseil d'établissement approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 10 octobre 2025

Publiée le : 10 octobre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du mardi 8 juillet 2025

LISTE DE PRÉSENCE

Étaient présents

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université
RZEPKA Emmanuelle, représentante du recteur de la région académique d'Ile-de-France
HERLICOVIEZ David, directeur général des services
DESGRANGES Gabriel, vice-président délégué à la politique d'établissement
SCHERMESSEUR Isabelle, directrice de cabinet

Collège A : Professeurs des universités et assimilés

ANDRIYANOVA Iryna
AVAN Jean
BIANCINI Sara
BOURDON Pierre
CADET Lucile
LEDESERT Béatrice
LESCURE Jean-Claude
WILKIE-CHANCELLIER Nicolas

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés

DEMARCY Corinne
DESCHAMPS Amélie
GAND Adeline
GUILYARDI Catherine
MALEK Maria
PACINI Peggy
RAHAL Saïd
SERFATY Vidal
THOREL Julien
UZIEL Jacques
VAPAILLE Laurence

Collège des représentants des personnels BIATSS

CAROLE Maurice
KORBER Christine
MASCIO Florian
SCHWAAB Laëtitia
VALADON Caroline

Collège des personnalités extérieures

AUCLAIR Lidia	Représentante d'un établissement public local d'enseignement
LE MEE Isabelle-Cécile	Représentante du monde de la recherche
OLORY-TOGBE Alphadio	Représentant d'une coopérative de 500 entreprises

Collège des doctorants

-

Collège des étudiants

CHACCOUR Sarah
SILVA Clara

Invités

GOUX Hervé	Directeur général adjoint Transition
NGUYEN Thuy-Mai	Directrice générale adjointe Vie étudiante
PETITJEAN Didier	Directeur général adjoint Infrastructures
ROYER Nathalie	Directrice des ressources humaines
ZEKIRI Nawal	Directrice adjointe des ressources humaines
TRIVIE David	Directeur général adjoint Ressources
DOTTI Carole	Agent comptable
LE BONDER Danielle	Directrice des affaires financières
NOUMOWE Albert	Vice-président délégué au patrimoine
SERFATY Stéphane	Directeur de CY Tech
FERREIRA Nelly	Doyenne de l'UFR Droit
MARCIANO Fanny	Administratrice provisoire de l'Inspé
WARDEH George	Directeur de CY IUT Cergy-Pontoise

Ont donné procuration

S. AGGOUN à J. AVAN
E. HEBEY à J. AVAN
A. MIMOUNI CHAABANE à S. BIANCINI
G. MONCEAU à C. DEMARCY
F. DAUMARIE à F. MASCIO
B. GRAZIANO à L. VAPAILLE
L. JEUNEU à F. MASCIO
F. ANFRAY à S. BIANCINI
E. DEVAUD à I. ANDRIYANOVA
H. FERNANDES à C. SILVA

Membres absents ou excusés

PASQUIER Bernadette
GHERBI Yacine
GOMES LAMIR Myriam
LAHIANI Shehineze
MUMTAZ Iqra
STRZALKA-BELOEIL Ephram

2 – ORDRE DU JOUR

1. Projet de statuts de CY Tech
2. Approbation des PV du conseil d'établissement des séances des 11 mars, 25 mars et 3 juin 2025
3. Dossier d'expertise & labellisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment de recherche à Neuville

La séance est ouverte à 11 heures 35.

Laurent GATINEAU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

I. Projet de statuts de CY Tech

Gabriel DESGRANGES rappelle que l'école d'ingénieurs n'a obtenu une accréditation que pour une année suite à la visite de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI), ce qui est extrêmement court et suppose de prendre en compte ses recommandations. Un des points majeurs soulevés par la CTI avait trait à la question du pilotage et de la gouvernance. Un élément de réponse est précisément la modification des statuts.

Le document a vocation à clarifier en premier lieu ce qu'est CY Tech. CY Tech correspond à l'ensemble de la graduate school qui regroupe l'Institut de Sciences et Techniques (IST), l'Institut d'Économie et de Gestion (IEG) et CY Tech École d'Ingénieurs. Un point important porte sur la création d'un conseil académique à l'échelle de la graduate school et d'une série de comités qui assureront le fonctionnement de CY Tech École d'Ingénieurs. L'IST et l'IEG sont des UFR au sens du code de l'éducation, ce qui signifie qu'ils ont leurs propres statuts.

CY Tech assure les missions dévolues aux graduate schools :

- Promouvoir la cohérence et la qualité des formations (master, ingénieur et doctorat) ;
- Veiller à l'articulation recherche / formation ;
- Promouvoir l'excellence académique, l'attractivité internationale, les activités pluri et interdisciplinaires ;
- Veiller à l'articulation avec le premier cycle ;
- Gérer, en association avec le collège doctoral, les programmes d'études doctorales.

Le directeur de CY Tech dirige CY Tech École d'Ingénieurs. En accord avec les directeurs de l'IST et de l'IEG, il mène les actions au niveau de la graduate school CY Tech.

Le conseil académique comprend :

- Le président du conseil académique, les trois directeurs de CY Tech, IST, IEG
- 24 enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants (12 du collège A et 12 du collège B, répartis entre 3 secteurs disciplinaires) ;
- 6 personnels BIATSS ;
- 6 usagers (2 doctorants, 2 mastérants, 2 ingénieurs et pré-ingénieurs) ;
- 3 personnalités extérieures.

Tous les personnels et usagers (master, doctorat, pré-ingénieur, ingénieur) sont électeurs et éligibles. Le conseil académique contribue à la définition de la politique de la graduate school et veille par ses avis à la réalisation de ses missions. Il est consulté sur la stratégie en matière d'offre de formation (niveau master, ingénieur et doctoral), sur les activités de recherche et d'innovation, de valorisation et de transfert, ainsi que sur les activités de diffusion de la culture scientifique et technologique. Il peut être consulté sur les moyens et les emplois

affectés à la graduate school (IST, IEG, CY Tech École d'Ingénieurs). Dans sa formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il attribue à des activités de recherche les fonds qui lui sont confiés. Le président du conseil académique est un enseignant-chercheur de la graduate school, élu par l'instance, et sa nomination est approuvée par le président de CY.

Le conseil d'orientation scientifique est composé de 8 à 16 membres, dont une moitié (au moins) de personnalités du monde socio-économique ou académique. Il est consulté sur les orientations stratégiques et scientifiques de la graduate school (réflexion de prospective à moyen terme et long terme).

Gabriel DESGRANGES présente ensuite les articles qui concernent spécifiquement CY Tech École d'Ingénieurs. Un article liste ses missions, à savoir la formation et l'insertion professionnelle, le développement des relations entreprises, la dimension transition, etc. sur les deux sites de Cergy et de Pau. Par ailleurs, la CTI souhaite donner une autonomie de fonctionnement au site de Pau, de façon à ce qu'il puisse travailler directement en lien avec son territoire. Ainsi, la plupart des comités et conseils sont déclinés à l'échelle paloise.

Le conseil de CY Tech École d'Ingénieurs est composé de 30 membres dont le président de CY, 14 membres élus (4 enseignants-chercheurs et 3 enseignants (personnels enseignant au moins 64 heures au sein de CY Tech École d'Ingénieurs), 2 BIATSS, 5 usagers (pré-ingénieur ou ingénieur)) et 15 membres extérieurs (représentants des collectivités territoriales, du monde socio-économique, personnalités ayant une expérience de gouvernance d'établissement, alumni). Ce conseil décide du pilotage et de l'administration des formations ingénieurs, du projet stratégique, pédagogique et scientifique, des modalités de contrôle des connaissances (MCC) et du budget de CY Tech École d'Ingénieurs.

Gabriel DESGRANGES évoque également les comités d'orientation stratégique, s'apparentant à des conseils de perfectionnement, qui comprennent des personnalités extérieures et qui sont consultés sur les orientations stratégiques et le fonctionnement de l'école.

En outre, deux conseils paritaires de la vie étudiante, un pour le site de Cergy et un pour le site de Pau, sont composés pour moitié d'usagers.

Seront également installés des conseils pédagogiques (un par spécialité et un pour le programme pré-ingénieur) qui comprennent des personnels enseignant au moins 64 heures au sein de CY Tech École d'Ingénieurs. Ces conseils sont consultés sur l'ensemble des sujets en lien avec la pédagogie et la conduite des formations.

Enfin, des conseils de perfectionnement de spécialité seront mis en place.

*Luc PERERA annonce que les élus d'*Alternative Démocratique* soutiennent les statuts de CY Tech. Il souhaite avoir un peu plus d'informations sur l'intégration de CY École de Design au sein de CY Tech.

Stéphane SERFATY explique que CY École de Design n'est pas une école en tant que telle. Elle n'a pas de statuts particuliers et elle faisait déjà partie de CY Tech.

Luc PERERA souhaite alors* que soit précisé le statut du directeur de CY École de Design.

Stéphane SERFATY répond qu'il est perçu comme un responsable de spécialité. Il sera ainsi présent à tous les comités de direction.

* Le point relatif aux statuts de CY Tech ayant été présenté concomitamment au conseil d'établissement et au conseil de site, les membres des deux conseils se sont exprimés.

Vincent MERVAL remercie la gouvernance pour ce travail sur les statuts de CY Tech. Il relève que 20 instances statutaires doivent être organisées au cours d'une année universitaire, ce qui lui semble relativement important. Il souhaite savoir si ces statuts ont été relus par les tutelles, et notamment le rectorat.

Laurent GATINEAU confirme que le rectorat a relu ces statuts.

Emmanuelle RZEPKA signale que le rectorat a été destinataire des documents dans la même temporalité que les administrateurs et elle indique qu'elle a transmis quelques remarques. Elle a bien compris que la gouvernance souhaitait répondre aux exigences de la CTI pour faire fonctionner CY Tech.

Catherine GUILYARDI souhaite soulever la question du nom « programme École d'Ingénieurs » qui n'est pas une composante ou un institut. Elle se pose la question de l'autorité du directeur de CY École d'Ingénieurs sur les collègues enseignants des deux autres instituts qui interviennent au sein de CY École d'Ingénieurs. La tradition universitaire veut que les filières ou spécialités aient une grande autonomie et s'organisent entre elles.

Gabriel DESGRANGES indique que les collègues enseignants des instituts sont bien membres des instituts.

Stéphane SERFATY précise que le directeur de CY Tech est aussi le directeur de CY École d'Ingénieurs dans les statuts. Tout ce qui concerne la dimension transversale de la graduate school se fera en concertation avec les directeurs des deux composantes.

Catherine GUILYARDI travaille pour le pôle Humanités & Design qui est transverse à toutes ces spécialités. L'injonction faite aux spécialités pour travailler en concertation avec le pôle Humanités & Design a montré ses limites, c'est-à-dire qu'on n'impose pas à des enseignants-chercheurs de travailler avec tel autre département. La question est de savoir s'il y aura bien une orientation commune au sein de CY Tech alors qu'il existe une telle indépendance des composantes.

Stéphane SERFATY croit profondément qu'il sera possible de corriger le tir d'un point de vue organisationnel. L'idée est de faire en sorte que ce qui relève de l'école d'ingénieurs soit séparé des instituts.

Laurent GATINEAU soumet au vote, pour avis, le projet de statuts de CY Tech.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur les statuts de l'école magistrale et doctorale de site CY Tech avec 37 votes pour et 1 abstention.

II. Approbation des PV du conseil d'établissement des séances des 11 mars, 25 mars et 3 juin 2025

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 11 mars 2025.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 25 mars 2025.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 3 juin 2025.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Laurent GATINEAU quitte la séance.

III. Dossier d'expertise & de labellisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment de recherche à Neuville

Didier PETITJEAN explique qu'il s'agit d'un projet CPER (Contrat de Plan État-Région) qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment de recherche à Neuville, à hauteur de 20 M€ dont 18 M€ financés par l'État et 2 M€ financés par la Région Ile-de-France. Avant de lancer l'opération, il convenait au préalable de procéder à une étude de faisabilité et de démontrer la soutenabilité du projet dans le cadre d'un dossier d'expertise et de labellisation.

Ce bâtiment de recherche dans le domaine de la santé viendra en appui de la volonté de développer l'enseignement de la médecine en articulation avec l'hôpital NOVO.

Dans une première phase financée par le CPER (l'agrément du préfet sollicité permettra de lancer les opérations), les laboratoires LPPI, LAMBE et BIOCIS auraient vocation à s'installer dans un premier bâtiment. Dans une éventuelle deuxième phase -non financée à ce stade et à planifier ultérieurement-, le laboratoire ERRMECe pourrait les rejoindre. Ce second bâtiment pourrait alors être relié au premier via une passerelle (en raison d'une servitude entre les deux bâtiments liée à une canalisation d'eaux usées).

La maîtrise d'ouvrage est assurée en interne par CY Cergy Paris Université. Le portage du projet est réalisé par la DGA Infrastructures – Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), avec un renforcement des équipes prévu à la rentrée 2025 (recrutement d'un conducteur d'opération) et l'acquisition de l'outil EDIFLEX pour le suivi et la gestion financière du projet. Le premier bâtiment devrait être mis en service début 2029.

Le dossier a été labellisé par la MRPIE (Direction de l'immobilier de l'État) et a reçu un accord de principe préalable du rectorat qui ne fera pas d'observation à l'attention du préfet. Une fois que ce dossier sera approuvé par le conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université, il sera envoyé par le président au rectorat qui le transmettra au préfet d'Ile-de-France pour validation définitive. CY Cergy Paris Université pourra alors lancer l'opération.

Gabriel DESGRANGES soumet au vote le dossier d'expertise & de labellisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment de recherche à Neuville.

Le dossier d'expertise & de labellisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment de recherche à Neuville est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Gabriel DESGRANGES remercie les membres et invités du conseil d'établissement.

La séance est levée à 12 heures 30.